N°75
OCT
2020

Saint-Georges du Bois

Bulletin Municipal

Édito P2
Conseil Municipal P3/6
Actualités P7/10
Travaux P11/17

Vie Scolaire P19/18
Enfance/Jeunesse P20/21
Associations P22/27
Rétrospectives P28/30

Perspectives P31/33
Brèves P34/35
Notre commune P36/39



www.sgdb72.fr

Édito



Il est de tradition d'écrire qu'à cette période les activités repris après un été ayant mis entre parenthèses certains travaux.
La situation exceptionnelle que nous avons connue au premier semestre avec le confinement et l'arrêt de nombreuses activités a entraîné un été de « rattrapage ». C'est ainsi que plusieurs chantiers se sont poursuivis tout au long de ces deux mois estivaux. Parmi ceux-ci, l'aménagement du centre bourg pour lequel nous avions souhaité que les perturbations les plus importantes aient lieu au mois d'août, période où la circulation est un peu plus calme. Malgré tout, comme nous le craignions, ce fut un moment difficile notamment pour nos commerçants que je remercie pour leur compréhension. Jusqu'à la fin de l'année c'est la rue de Souligné qui est concernée par ces aménagements qui ont pour vocation de sécuriser le plus possible la circulation piétonne à l'intérieur du bourg. Dans ce même objectif, la commune procède à l'acquisition de plusieurs terrains pour développer encore plus la « ronde verte », ce cheminement qui a pour vocation de contourner toute la partie urbanisée de notre village. D'importants travaux de nettoyage le long de l'Orne Champenoise seront faits dans les mois qui viennent et nous avons sollicité une aide financière significative de l'Etat dans le cadre du plan de relance dont une partie importante sera consacrée au développement durable et aux projets de nature écologique.
La nouvelle équipe municipale est maintenant bien en place et vos nouveaux élus ont pris toute l'ampleur de la tâche qui est dorénavant la leur. Il en est de même à l'échelle de Le Mans Métropole où j'ai accepté une vice-présidence avec la charge de développer un plan alimentaire territorial. Le Président m'a également demandé de suivre la révision du Schéma de Cohérence Territorial, document d'urbanisme à l'échelle du Pays du Mans. C'est pourquoi, en toute cohérence, cette mission m'a également été confiée dans le cadre d'une vice-Présidence, au sein du syndicat du Pays du Mans qui regroupe cinq territoires intercommunaux.
A l'échelle communale de nombreux dossiers ont été ouverts (projets de maraîchage, de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles, d'extension de la salle associative, de vidéoprotection...).
A l'échelle communale de nombreux dossiers ont été ouverts (projets de maraîchage, de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles, d'extension de la salle associative, de vidéoprotection...). Des aménagements viennent de se terminer tels que le city-stade où la mise en peinture a été faite mais aussi la piste B.M.X. Cette dernière est impressionnante dans sa dimension et je souhaite qu'elle soit au cœur d'un nouvel espace de loisirs pour les boisgeorgiens.
Ce nouveau lieu près du Parc des Hayes, cet espace de jeux, recevra d'autres équipements en 2021.
Le projet de réaménagement des équipements de football se poursuit et plusieurs réunions de travail avec notre assistant à maître d'ouvrage et nos collègues de Pruillé le chétif se sont tenues pendant l'été. Sa mission est aujourd'hui terminée et nous sommes en consultation pour la maîtrise d'œuvre.
L'été nous a permis également de choisir avec Le Mans Métropole la localisation et les modalités pratiques du cheminement vélo devant faciliter la pratique de ce mode de mobilité alternatif en direction du Mans via Allonnes. Ce sera la route du Pavillon (VC3) et l'aménagement sera de type « chaucidou ».
Le 3 septembre, nous avons rencontré les associations de la commune pour évoquer le calendrier des festivités de l'année à venir. Ce fut l'occasion d'annoncer la réouverture de la salle associative depuis quelques jours. Naturellement, un protocole sanitaire a été adressé à chacune des associations en fonction de l'activité proposée. Pour l'instant, nous avons limité à 50 le nombre de personnes pouvant fréquenter cette salle à un même moment.
Nous avons aussi rencontré nos collègues élus d'Etival fin septembre pour échanger sur les perspectives de coopération entre nos deux communes, au-delà du périmètre de l'étang de la rivière.
Enfin, une autre nouveauté dont vous vous êtes peut-être déjà aperçue, la refonte du bulletin municipal. Nous souhaitons que sa nouvelle architecture vous apporte satisfaction et vous donne, encore plus qu'avant, l'envie de le lire dans son intégralité.
A travers ces initiatives, notre commune a souhaité contribuer au niveau qui est le sien au soutien de l'activité économique auprès des entreprises sarthoises. Des travaux non prévus ont été anticipés pour dynamiser les carnets de commandes des artisans ; ainsi la réfection totale de deux toitures de bâtiments publics que nous envisagions programmer plus tard, a été avancée grâce à l'aide exceptionnelle du département de la Sarthe qui a voté un plan de relance destinée aux communes.
Les contributions de l'Etat, de la Région et du Département à la relance de l'économie est une réalité que nous mesurons à l'échelle locale. A nous, élus locaux de territoire, de profiter de ces opportunités pour améliorer encore plus notre cadre de vie. Notre seul objectif, qu'il fasse bon vivre à Saint Georges du Bois.

Franck BRETEAU
Maire de St Georges du Bois
mairie-sgdb@orange.fr

10 Juillet 2020

Cession des Parcelles cadastrées AE 21 et AE 22

Le conseil municipal a donné son accord de principe, par délibération du 15 octobre 2019, pour céder à l'aménageur de l'écoquartier la parcelle AE20 afin d'y réaliser un parking collectif. Deux petites parcelles voisines -AE21 et AE22- sont nécessaires afin d'y créer l'accès au parking et l'accès à l'abri à vélo dont une partie sera utilisée par les habitants de l'écoquartier, et l'autre partie sera accessible à tout public. Ces deux parcelles sont propriété de la commune depuis la rétrocession des espaces communs du lotissement du Parc des Hayes. Elles présentent peu d'intérêt pour les habitants du lotissement, étant donné leur surface réduite, la déclivité du terrain et leur proximité avec le giratoire routier d'accès au quartier du Parc des Hayes. Pour pouvoir céder ces deux parcelles, plusieurs conditions sont nécessaires :

- Ces terrains sont affectés aux espaces verts du lotissement, et doivent être désaffectés
- Ils font partie du domaine public communal et un déclassement est obligatoire.

Le maire propose d'utiliser la procédure de l'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui ouvre la possibilité de déclasser et céder un bien encore affecté au public. La délibération de déclassement doit fixer le délai de désaffectation qui doit être au maximum de 3 ans. La cession donne lieu à une délibération motivée sur la base d'une étude d'impact tenant compte de l'aléa. Le maire précise que l'avis de France Domaine a été demandé. Le conseil municipal donne son accord de principe pour :

- La cession des parcelles AE 21 et AE 22, d'une surface respective de 53,13 m2 et 72,95 m2, étant précisé que l'acte de cession devra prévoir une clause résolutoire pour le cas où la désaffectation ne serait pas réalisée dans le délai prévu par le conseil municipal.
- Le déclassement par anticipation desdites parcelles, sur la base d'une étude d'impact.

Délégation au SIVOM du Bocage Cénomans de la compétence optionnelle «développement et gestion des équipements de Football»

Le Sivom du Bocage Cenomans a été transformé en syndicat à la carte, permettant aux communes membres qui le souhaitent de lui déléguer la compétence « développement et gestion des équipements de football ».

Saint-Georges-du-Bois et Pruillé-le-Chétif disposent d'un club de football unique, et souhaitent mener un projet commun de réhabilitation de leurs équipements de foot (terrains et vestiaires). Des demandes de subvention ont été faites en vue du financement de ce projet, auprès de l'Etat, de la Région et de l'Agence Nationale du Sport.

Le conseil municipal exprime sa volonté de poursuivre la mutualisation avec la commune de Pruillé-le-Chétif pour ce qui concerne la réalisation et la gestion des équipements de foot. Il décide de déléguer au Syndicat du Bocage Cenomans la compétence optionnelle « développement et gestion des équipements de football et leurs annexes lorsque ceux-ci sont utilisés par une association unique sur un territoire constitué d'au moins deux communes au sein du syndicat du Bocage Cenomans ».

Le maire précise par ailleurs qu'après échanges avec la commune de Pruillé-le-Chétif, il est envisagé de modifier la clef de répartition pour la contribution au financement de la compétence équipements de football ; Saint-Georges-du-Bois contribuera à hauteur de 47% et Pruillé-le-Chétif à hauteur de 53%.

Constitution de la Comission Communale des Impôts directs

Le maire expose au conseil municipal que la Commission Communale des Impôts directs doit être renouvelée à chaque début de mandat. Pour ce faire, les communes de plus de 2000 habitants doivent proposer 32 noms de personnes susceptibles d'être membres de la CCID, étant précisé que le maire est membre de droit.

Le directeur départemental des Finances Publiques désignera ensuite 16 personnes parmi les 32 proposées, dont 8 seront membres titulaires et 8 suppléants L'ensemble des membres du conseil municipal propose de faire partie des 32 personnes à présélectionner.

Le maire propose une liste complémentaire de noms, approuvée par le conseil municipal

25 Août 2020

Fixation des tarifs de la cantine pour l'année 2020-2021

Le maire expose le bilan financier de l'année scolaire écoulée, en précisant que le prix de revient calculé comprend non seulement les dépenses liées au fonctionnement du restaurant scolaire, mais également les temps d'encadrement des élèves durant les récréations. Cette année scolaire a été très particulière du fait du contexte épidémique de Covid 19. La fréquentation de la cantine a été fortement impactée par la période de confinement et par les restrictions qui ont accompagné le déconfinement. Les charges fixes n'ont, quant à elles, pas diminué, et le prix de revient qui avait connu une baisse régulière au fil des années en raison de la progression continue du nombre de repas, a donc augmenté par rapport à l'année précédente.

Deux méthodes de calcul ont été utilisées, afin de tenter une comparaison avec les années précédentes :

- 1°) En excluant de l'assiette de calcul -c'est-à-dire les dépenses- la période de confinement Le prix de revient du repas ressort à 8,43 Euros.
- 2°) En conservant l'assiette de calcul -c'est-à-dire la totalité des dépenses- mas en prenant comme diviseur le nombre de repas servis l'année scolaire précédente, le nombre de rationnaires avant confinement étant comparable.

Le prix de revient du repas ainsi calculé s'élève à 7,66 Euros, avec une participation de la commune au prix du repas de 48,71%.

La part alimentaire est passée de 1,29 Euros pour l'année 2018 2019 à 1,56 Euros. Madame Lombrici s'interroge sur cette augmentation significative ; le maire précise qu'elle est due à l'augmentation des achats de denrées biologiques et en circuit court, conformément au souhait des élus l'année dernière.

Compte-tenu de la difficulté à établir une comparaison avec les années précédentes, le maire propose de maintenir les tarifs de l'année écoulée. Un débat s'engage au sein du conseil municipal sur la question de la fixation des tarifs.

- Mme Hubert pense que le nombre de repas va finir par se stabiliser et que la question d'une légère augmentation des tarifs va devoir être abordée.
- M Lebouc fait remarquer que le contexte est difficile pour de nombreux foyers, et qu'il est souhaitable de ne pas alourdir les charges qui pèsent sur eux. La question de l'augmentation des tarifs pourra être examinée l'année prochaine.

Après discussion, le conseil municipal ayant constaté que la participation de la commune au prix du repas est encore inférieure à 50%, décide à l'unanimité de ne pas relever les tarifs en vigueur, qui sont donc fixés pour l'année scolaire 2020 2021 :

Réguliers	3,93€
Occasionnels	4,64€
Enfants Allergiques	2,64€
Foyer de Vie	2,50€
Adultes	6,58€

Modification du règlement intérieur de la cantine

Le conseil municipal décide de modifier le règlement intérieur de la cantine, afin d'intégrer les spécificités liées à l'épidémie de Covid 19, à savoir :

- L'utilisation de serviettes jetables pendant la durée de l'épidémie
- Le rappel des règles concernant l'hygiène des mains.

Le règlement, tel que présenté à l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

Cession et déclassement par anticipation des parcelles AE21 et AE22

Le maire retrace l'avancement de ce dossier :

Par délibération du 10 juillet dernier, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une cession à l'aménageur de l'écoquartier de deux petites parcelles cadastrées AE 21 et AE 22,,actuellement incluses dans les espaces communs du lotissement du Parc des Hayes.

La parcelle AE 21 servira d'accès au parking collectif de l'écoquartier, et la parcelle AE 22 constituera l'accès à l'abri à vélos mis en place par l'aménageur.

Les parcelles en question sont de petites superficies (53 et 73 mètres carrés), situées en bordure de voirie et à proximité du giratoire routier de sortie du quartier du Parc des Hayes, sans être intégrées dans un cheminement piéton.

L'une d'elle est constituée en grande partie par un talus.

Enfin, la surface de ces parcelles représente 0,33% de la surface totale des espaces verts du lotissement, qui est particulièrement végétalisé.

La désaffectation et le déclassement desdites parcelles doivent donc être envisagées.

La procédure de désaffectation nécessite du temps, car l'accord unanime des colotis est requis.

Le maire propose en conséquence de recourir à la procédure de déclassement par anticipation, autorisé par le code de la Propriété des Personnes Publiques, article L 2141-2.

Ainsi, le déclassement peut être prononcé dès la décision de désaffectation, qui peut elle-même ne prendre effet qu'ultérieurement, dans un délai de 3 ans maximum.

Lorsque l'immeuble déclassé et désaffecté est vendu, l'acte de vente comporte une clause résolutoire pour le cas où la désaffectation effective ne serait pas intervenue dans le délai fixé dans la décision de désaffectation.
La cession du bien doit être prévue dans une délibération motivée s'appuyant sur une étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa.
Le maire présente au conseil municipal l'étude d'impact tenant compte de l'aléa qui fait ressortir :
Tout d'abord, que la désaffectation des deux parcelles pour la création des accès au parking et à l'abri à vélos n'empêchera pas la circulation piétonne à cet endroit. Qu'en outre, il n'y aura pas de perte d'agrément liée à une dégradation paysagère puisqu'aucune construction n'y sera implantée. Que de surcroît, la faible surface des parcelles cédées ne portera pas atteinte à l'aménagement paysager global du lotissement.
Enfin, que la clause résolutoire pourra prévoir le retour des parcelles dans les espaces communs du lotissement sans aucune intervention particulière.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide unanimement :
- De déclasser par anticipation du domaine public communal les parcelles cadastrées AE 21 et AE 22 et de les désaffecter.
- De fixer le délai pour la désaffectation effective à 3 ans.
- De céder ces biens à l'aménageur de l'écoquartier Yeswimmo pour l'Euro symbolique, afin qu'il puisse y aménager l'accès au parking collectif d'une part, et l'accès à l'abri à vélos d'autre part.
- Il autorise le maire ou en cas d'empêchement le 1eradjoint à signer l'acte authentique.

Cession de la parcelle AE 130

Par délibération du 15 octobre 2019, le conseil municipal a donné son accord de principe pour la rétrocession d'une partie de la parcelle anciennement cadastrée AE 20, devenue AE 130, à l'aménageur de l'écoquartier.
Par délibération du 10 décembre 2019, le conseil municipal a délibéré à nouveau favorablement au vu de l'avis du service France Domaine qui évalue le mètre carré à 18 Euros.
Le conseil municipal décide de céder la parcelle AE 130, d'une surface de 1157 mètres carrés, à l'aménageur Yeswimmo moyennant une dation en paiement constituée par une partie de l'abri à vélos qui sera édifié sur un terrain appartenant à l'aménageur, à côté de la parcelle AE 22. Cet équipement est évalué à la somme de 30 000 Euros. Le conseil municipal autorise le maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer l'acte authentique.

Principe d'un dédommagement des commerçants impactés par les travaux du Centre Bourg

Les travaux d'aménagement du centre bourg, qui se sont déroulés durant la période du 18 juin au 28 août inclus ont restreint l'accès aux commerces des rues du Mans, de Sablé et de Souligné.
Le maire propose que le principe d'une indemnisation des commerçants concernés soit adopté.
Il souligne la difficulté d'évaluer le préjudice subi, étant donné que l'épidémie de Covid 19 a également entraîné des conséquences sur la fréquentation des commerces.
Enfin, la question de la date butoir de dépôt des demandes par les commerçants doit être tranchée.
Les conseillers échangent sur les différentes réflexions à aborder :
- Mme Hubert fait observer que le problème de l'accès aux commerces se posera à nouveau lors de l'aménagement du carrefour de la Croix Sainte Appolline.
- M. Lebouc répond que l'accès se fera par la rue du Colonel Touchard.
- La date de fin septembre est évoquée pour la remise des demandes par les commerçants.
- M. Gandon objecte qu'il est difficile de demander aux commerçants de déposer une demande avant que la méthode d'évaluation du préjudice soit fixée. En effet, à la date du dépôt de la demande, rien n'assurerait au commerçant qu'il pourrait prétendre à une indemnisation.
A l'issue de la discussion, le conseil municipal décide :
- D'adopter le principe d'une indemnisation des commerçants non titulaires d'une assurance qui couvrirait le risque de perte d'exploitation
- De fixer le périmètre d'indemnisation comme suit : du 16 rue du Mans jusqu'au 16 rue de Sablé ainsi que le 2 rue de Souligné.
- De proposer aux commerçants concernés de déposer le 16 octobre 2020 au plus tard un dossier de justification de perte d'exploitation pendant la période concernée, validé par leur prestataire comptable habituel.
- De créer un groupe de travail composé des Mmes et MM. Régis Annic, Sébastien Gandon, Florence Hubert et Valérie Hulot.
- De confier au groupe précité le soin de mettre au point une méthode d'évaluation du préjudice.
- De fixer la restitution des travaux du groupe précité à la fin du mois de novembre 2020.

Demande de subvention dans le cadre du plan de relance départemental

Le maire expose à l'assemblée la proposition du Département de la Sarthe, qui souhaite stimuler l'investissement public local grâce à la mise en place d'enveloppes budgétaires pluriannuelles pour les années 2020-2022.

A ce titre, une somme de 38 412 Euros est allouée à Saint-Georges-du-Bois, pour des projets d'investissement répondant aux orientations fixées par le Département. Il est proposé de financer, grâce à cet apport, la réfection complète des toitures de l'école maternelle et de l'Espace culturel, ainsi que la création d'une piste de BMX.

Le conseil municipal décide :

-de demander la subvention départementale de 38 412 Euros dans le cadre du plan de relance, pour les projets suivants:

-orientation « Améliorer l'attractivité du territoire-aménagement en réponse aux besoins locaux»: réfection complète des toitures de l'école maternelle et de l'Espace culturel

-orientation « Agir efficacement au service des territoires et des usagers-sport » : création d'une piste de BMX-VTT

Démarche de labellisation du futur écoquartier

Le maire informe le conseil qu'une démarche de labellisation du futur écoquartier peut être engagée. Cette démarche qui implique la commune, le promoteur et l'Etat, se déroule en plusieurs étapes et passe par la signature de la charte Ecoquartier.

Le maire précise qu'actuellement 600 labellisations sont signées, dont 2 dans la Sarthe. Un représentant de l'Etat est venu sur place pour prendre connaissance de notre projet, et a évoqué le périmètre pertinent à inscrire dans le dossier (plus large que le seul projet de construction de Yeswimmo). Le conseil municipal manifeste son intérêt pour cette démarche, et décide de proposer la candidature de la commune de Saint-Georges-du-Bois.

AFFAIRES DIVERSES

Projet d'aménagement de la rue de Souligné Le maire fait part à l'assemblée d'une opportunité d'acquisition par Le Mans Métropole d'une parcelle située rue de Souligné, et qui est contigüe au parking de livraison de la cantine.

Cette acquisition permettrait de créer un parking ouvert au public de 29 places. Dans cette hypothèse, l'aménagement de la rue de Souligné serait modifié, puisque toutes les places de stationnement seraient supprimées au profit du nouveau parking. Madame Lombrici demande si les riverains seront informés. Le maire indique qu'il a déjà commencé à rencontrer les riverains.

Les moyens d'informations proposés sur St Georges du Bois

- Trois bulletins par an
- Un site internet www.sgdb72.fr comptant plus de 4000 visites/mois
- Une application pour smartphones avec une rubrique sondage à travers laquelle vous êtes régulièrement consulté

La commune se porte acquéreur d'une réserve foncière en centre bourg

La commune a signé l'acquisition de la propriété située 20 rue de Sablé, constituée de divers bâtiments en mauvais état et d'un terrain d'une contenance de 1300m2 environ.
Cet ensemble borde l'espace Trompe Souris et plus précisément le parking de la salle associative et l'aire de jeux pour les tout petits. Son emplacement est apparu stratégique pour les élus de l'ancien mandat qui avait pris la décision d'acquisition dès le mois de janvier. Une réflexion va pouvoir être lancée par la nouvelle équipe municipale dans l'objectif d'une extension future de la salle associative qui nécessitera l'acquisition d'un petit terrain situé dans la prolongation de l'achat qui vient d'être fait. Le projet de création éventuelle d'une Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.) pourrait aussi prendre place sur le terrain acquis.





Un balisage pour les cheminements piétons inter-quartiers

Nous venons de terminer la préparation du balisage des cheminements piétonniers entre les différents quartiers de la commune, y compris les nouveaux tronçons de la ronde verte en tenant compte des derniers aménagements mais aussi des futurs projets qui verront le jour d'ici quelques mois (écoquartier, ouvertures de nouveaux chemins pédestres...). Vous pourrez retrouver tout au long de ce circuit de nouveaux panneaux de direction jaunes et verts qui faciliteront vos promenades, et qui vous permettront de contourner la commune dans sa partie Nord à pied et en toute sécurité. Ce balisage sera installé d'ici la fin de l'année.
Pour information, la « Ronde Verte » est en cours de prolongation entre le calvaire et le lotissement en cours du Val de l'Orne, en longeant le lotissement du Panorama et dans le secteur bas du Parc des Hayes (secteur Orion).

Quel avenir pour les courts de tennis?

C'est au début des années 70 que les courts de tennis ont été créés sur la commune de Saint Georges. A l'époque, ce sport était en plein progression et les demandes de création de courts étaient nombreuses dans les communes. Une association a vu le jour, laquelle animait cette activité qui a connu jusqu'à près de 150 membres. Le temps a passé, les courts de tennis sont aujourd'hui beaucoup moins fréquentés sur la commune et l'association « Tennis club de St Georges » a fait connaître à la municipalité le souhait de mettre fin à ses activités.
La question qui se pose à cette occasion est l'avenir des courts de tennis qui ont été entièrement nettoyés récemment.
Maintien d'une gestion associative et si oui avec quelle association et pour quel projet?
Mise en place d'un accès des courts de tennis en libre service ?
Toutes les options sont sur la table et devront faire l'objet d'un choix au plus tard pour la fin de l'année 2020. Quelle que soit la solution, il nous faut savoir au préalable s'il y a encore des amateurs de tennis sur notre commune pour justifier le maintien des courts. Un sondage sur ce sujet pourra être envisagé dans les semaines qui viennent.



Transport à la demande: réservation en ligne

Jusqu'a présent seule une réservation téléphonique était possible pour se déplacer sur la ligne 34.
La Setram a donc mis en place un nouveau mode de réservation pour faciliter les déplacements des usagers: la réservation en ligne!
En plus de leur permettre une indépendance totale dans la gestion de leurs transports, elle leur permettra également de gagner en souplesse avec des délais plus adaptés.



Plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et handicapées en cas de risques exceptionnels

Nous avons vécu l'expérience des canicules, puis celle de la Covid-19, certains d'entre vous ont pu se sentir isolés, vulnérables, et auraient souhaité un contact, une aide, pour affronter cette période.
Le «Plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels », répond à ces préoccupations. Il est fait obligation au maire d'ouvrir le registre correspondant, et de le tenir à disposition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des services sanitaires et sociaux, sous l'autorité du préfet, en cas de mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence.
La finalité est exclusivement de permettre l'organisation de contacts périodiques avec les personnes inscrites, afin de leur porter les conseils et l'assistance nécessaires.

C'est une démarche uniquement volontaire, sont concernées les personnes résidant sur la commune :

- Agées de 65 ans et plus, ou de 60 ans et plus et reconnues inaptes au travail,
- Adultes handicapées, bénéficiant de l'allocation d'adulte handicapé, de la prestation de compensation, de la qualité de travailleur handicapé, d'une pension d'invalidité civile ou militaire. (S'agissant d'un système déclaratif, il n'y a pas de justificatif à fournir)

Renseignements qui seront enregistrés, et conservés le temps où vous résiderez dans la commune :

- Date de demande d'inscription,
- Nom, prénom et qualité du demandeur, si c'est un tiers (enfant, parent, tuteur, curateur, professionnel de santé) la demande se fait alors obligatoirement par écrit.
- Nom, prénom, date de naissance, situation, adresse, téléphone, de la personne à inscrire,
- Éventuellement, nom, adresse et téléphone du service à la personne intervenant à domicile,
- Lien de parenté, nom, prénom, adresse et téléphone, de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Selon les directives de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) vous garderez la liberté d'accès à vos données enregistrées, avec possibilité de rectification et même de suppression, sur simple demande auprès de la mairie de Saint Georges du Bois. Les questions relatives à ce fichier peuvent être adressées en mairie, au délégué à la protection des données : Jean-François VIRIEUX (conseiller municipal)
Nous adresserons aux personnes de la commune de plus de 65 ans, connues du CCAS, un courrier spécifique, accompagné d'un bordereau à remplir, puis à retourner à la mairie, pour leur inscription. Les personnes désireuses de s'inscrire personnellement, pourront également le faire par téléphone à la mairie :
02 43 47 18 87, aux heures d'ouverture de la mairie.
Suite à votre demande d'inscription, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande, vous informant qu'à défaut d'opposition de votre part dans les 8 jours, la réception de cet accusé vaut confirmation de votre accord pour figurer sur le registre. Une copie des informations inscrites sur le registre sera jointe.
Par la suite, les mises à jour (adresse, téléphone, ...) pourront se faire par simple demande à la mairie, de même que les nouvelles demandes d'inscription.

Nouvelles permanences sur la commune dans le cadre du programme habitat qualité

Vous avez un projet de rénovation, d'accession ou de mise en location de votre logement ?
Vous êtes propriétaire occupant, propriétaire bailleur, copropriétaire, locataire ou acquéreur sur l'une des 19 communes de Le Mans Métropole ?
Le Mans Métropole poursuit le déploiement sur l'ensemble de son territoire du Programme d'amélioration de l'habitat privé dénommé Habitat Qualité. Il a pour objectif de rénover plus de 300 logements par an.
Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter l'association SOLIHA qui a pour mission d'accompagner les propriétaires pour mener à bien leur projet de travaux (rénovation énergétique, rénovation d'un logement dégradé, travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...) grâce à une assistance gratuite, à la fois sociale, administrative, technique et financière.

Bénéficiez d'un coup de pouce grâce à des aides financières cumulables (ANAH, Action Logement, Etat, Région, Département, Caisses de Retraite...) et des primes optionnelles de Le Mans Métropole.

Permanence de l'association à Saint Georges du Bois :
->Jeudi 29 octobre 2020 à la mairie, de 15h à 16h30
->Mercredi 16 décembre 2020 à la mairie, de 15h à 16h30



Plus de renseignements sur
www.lemansmetropole.fr/habitat
Votre contact :
Association SOLIHA - 47 rue Paul Ligneul au Mans (proche de la gare, sortie Nord).
02 43 42 12 72 ou contact.sarthe@soliha.fr



Panneau infos légales

Dans quelques jours sera installé sur la façade de la mairie, près de la porte d'entrée principale, un panneau d'informations légales sur lequel vous pourrez retrouver tous les documents administratifs consultables (urbanisme, état civil etc...) ainsi que certaines informations plus générales sur la vie de la commune. Ce panneau d'une dimension de 46 pouces, et accessible pour chaque boisgeorgiens, sera entièrement digital et interactif; il pourra être utilisé telle une tablette.
Nous communiquerons très prochainement quant à sa mise en service.
Ce panneau permettra également de consulter toutes les informations disponibles sur le site internet ou sur l'application.

Labellisation Éco-Quartier

C'est à proximité du Parc des Hayes et de l'espace jeux que le nouveau quartier du « Clos des Hayes » verra le jour en 2021. Ce projet d'écoquartier accueillera à terme 42 logements et une micro-crèche et se présentera sous la forme d'un éco-quartier. En effet, de nombreuses dispositions vertueuses seront prises par le promoteur qui construit l'ensemble des logements. D'où l'idée de faire labelliser officiellement ce projet comme « éco-quartier ».

Les démarches de conception et de réalisation de celui-ci respecteront les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de notre territoire.
En collaboration avec l'Etat, la commune s'est engagée dans ce processus qui comprend quatre étapes, de la conception à la manière de vivre dans cet ensemble une fois les constructions réalisées.
Nous sommes aujourd'hui à l'étape 1 de ce processus de labellisation. Cela signifie que nous avons signé la « Charte Nationale Éco quartier » et que nous nous sommes engagés à mener cette mission à terme. De ce fait, nous avons obtenu la première étape du label, « Label 1 Éco quartier », de la Commission Nationale.
Ceci constitue pour nous tous une étape clé de la transformation de notre commune, pour un développement solidaire et respectueux de l'environnement.



Construction de nouveaux lotissements

Lotissement le champ de la grange

Sur le lotissement du champ de la grange, situé à proximité du terrain de football, les 35 lots ont trouvé un acquéreur en quelques mois et ont permis de délivrer à ce jour une moitié des permis de construire et une dizaine de maisons sont sorties de terre.





Lotissement le Val de l'Orne

Sur le lotissement du Val de l'Orne, situé, Route de Sablé au-dessus du magasin UTILE, les travaux de viabilisation ont été terminés au printemps.
Les 26 lots ont trouvé un acquéreur en quelques mois et ont permis de délivrer à ce jour quasiment tous les permis de construire et 3 maisons ont commencé à sortir de terre.

Micro crèche

Le projet de la micro crèche est définitif, son financement a été obtenu. Intégré dans l'Eco-Quartier « Le clos des Hayes » il vient d'obtenir son autorisation de construction.
La micro crèche pourra accueillir 10 enfants, elle sera livrée en même temps que les logements de l'Eco Quartier.
La micro crèche sera dirigée par Mme Elodie MARTIN, cette personne dirige actuellement la micro crèche de La Guierche, de St Pavace et prochainement celle de Sargé Les Le Mans.

Aménagement du centre bourg: Poursuite des travaux

Secteur Rue de Souligné

Les travaux d'aménagement du centre bourg se sont poursuivis pendant tout l'été et se sont concentrés sur l'axe principal de la commune et le parvis de l'église, place de la Mairie. Un plateau surélevé a été réalisé au carrefour avec la rue de Souligné. Un stationnement « minute » a été créé devant la boulangerie dont les dimensions permettent le stationnement de deux véhicules. Les premières semaines de pratique font ressortir une difficulté d'appropriation par les usagers de ce stationnement et généralement un seul véhicule y est arrêté. La municipalité, consciente de cette réalité, a demandé à Le Mans Métropole de modifier quelque peu cet espace pour faciliter son utilisation par deux voitures comme initialement prévu.

Depuis le début du mois de septembre, une nouvelle phase a débuté avec la rue de Souligné. Cette partie concerne le tronçon entre le carrefour avec la rue de Pruillé et celui avec la rue Saint Bartholomä. Un nouveau calibrage de la voie sera fait avec un élargissement important du trottoir côté école, sa largeur variera entre 2m et 3m selon les endroits. Côté opposé, constatant sa faible fréquentation, il sera de 1m. Un plateau surélevé sera fait au milieu de ce tronçon, à la hauteur de l'accès de livraison du restaurant scolaire.



La commune et Le Mans Métropole ont souhaité profiter d'une opportunité qui s'est présentée pendant l'été et sont en train de finaliser l'acquisition d'un terrain qui borde l'aire de livraison du restaurant scolaire pour y réaliser une aire de stationnement à destination principalement des riverains de la rue de Souligné. En effet le stationnement en bordure de voie sera supprimé (c'est ce qui permettra d'élargir le trottoir côté école afin d'assurer une plus grande sécurité pour les nombreuses familles qui se rendent à l'école à pied).

Le tronçon de la rue de Souligné entre le carrefour du centre bourg et la rue de Pruillé devrait être fait pendant les vacances de la toussaint (2è quinzaine d'Octobre). Cette partie sera un peu plus perturbante pour la circulation puisque l'accès à la rue de Pruillé en venant du centre bourg ne sera plus possible.

La troisième partie concernera l'autre extrémité de la rue de Souligné, à savoir le tronçon entre la rue Saint Bartholomä et la sortie du bourg et englobera le carrefour avec l'avenue Pierre de Coubertin. Prévue à partir de novembre, cette intervention se fera lorsque la circulation rue de Souligné du centre bourg jusqu'à la rue de Saint Bartholomä sera à nouveau possible afin de garantir la circulation vers l'école, le pôle santé et le foyer des cèdres.

Un bulletin d'information de l'avancement des travaux et des déviations mises en place, réalisé par Le Mans Métropole, sera distribué aux riverains.

Secteur croix Ste Apolline/Route du Mans

D'ici la fin de l'année, ce sera au tour du deuxième grand secteur devant recevoir des travaux, l'entrée de la commune en venant du Mans au carrefour entre la rue du Mans et la rue Sainte Apolline. La première phase des travaux consistera en l'enfouissement des réseaux. Ce chantier sera réalisé par le département de la Sarthe. Les aménagements de circulation ne sont pas encore connus à la date de rédaction de ces lignes.
L'aménagement de secteur prendra le relais en début d'année 2021.
Comme ce fut le cas pour le secteur de la rue de Souligné, une réunion publique sera proposée aux riverains. La situation sanitaire actuelle nous obligera à limiter la présence du public à 50 personnes.



Une réunion publique de présentation de l'aménagement du secteur Croix Ste Apolline/Route du Mans sera organisée d'ici la fin de l'année.
Courriel : accueil@mairie-sgdb.fr
Téléphone : 02-43-47-18-87

Le chemin des Garandières restructuré

Une première partie avait été réalisée l'année dernière, c'est maintenant la totalité du chemin qui a été restructuré afin de permettre des meilleures conditions d'accès pour les riverains. Ce chemin, dont la vocation de chemin pédestre reste prioritaire doit aussi permettre aux riverains d'accéder en voiture y compris lorsque les conditions météorologiques sont moins favorables.



Parking à ombrières photovoltaïques

Comme vous le savez, le parking de l'école a été fermé tout l'été. En effet, des travaux ont eu lieu pour transformer cet endroit bien abîmé en un parking plus accessible avec sur sa partie centrale des ombrières photovoltaïques. Un parking plus vaste que le précédent permettant environ 60 places. Il a été organisé avec un sol en nid d'abeilles sur les extrémités afin de réduire la superficie des sols imperméabilisés. Dans sa partie centrale, seront implantées deux ombrières avec panneaux photovoltaïques. Cela permettra de disposer en même temps d'emplacements ombragés et de produire de l'énergie électrique d'origine solaire.

Une borne de recharge pour véhicules électriques sera aussi implantée. Un cheminement piétonnier séparera les deux ombrières et permettra d'accéder à son véhicule en toute sécurité. Le chemin piéton desservant le plateau scolaire à partir de la rue de Souligné a été refait ainsi que celui qui longe le plateau scolaire pour se rendre vers le pôle santé.

Les ombrières seront pour leur part installées pendant les vacances de la toussaint

Une réflexion sera menée ultérieurement afin de décider de l'ajout d'une borne supplémentaire.



Banc dans l'espace public

Durant l'été, deux bancs ont été implantés face à l'église, à l'entrée de la place de la mairie et donnant sur l'allée allant au presbytère.



L'aménagement du nouvel espace jeux de la commune se poursuit

Après le city-stade réalisé au printemps et les finitions de peinture à la rentrée de septembre, l'espace jeux vient de se voir renforcer d'une piste BMX et VTT pour les amateurs de deux roues.
Cette piste dont la réalisation est en cours au moment de l'écriture de ces lignes à vocation à recevoir petits et grands et constitue un élément essentiel dans l'apprentissage de l'utilisation du vélo. Pour les plus sportifs c'est aussi un lieu pour pratiquer le vélo en tout terrain dans un esprit de loisirs, sans notion de compétition. Un règlement d'utilisation sera affiché sur les lieux pour vous inviter à utiliser cette piste en prenant toutes les précautions d'usage.





Par ailleurs un cheminement piéton a été créé pour rejoindre le chemin déjà existant longeant la route de Sablé. Il permet de se rendre en toute sécurité à l'étang de la rivière.



Jardin pédagogique

Le jardin pédagogique est situé à côté de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire. Il avait été réalisé il y a une quinzaine d'années. Ce jardin est constitué de plusieurs bacs en bois dans lesquels, au fur et à mesure des années, enseignants et enfants découvrent le savoir des plantations. Plusieurs arbres ou arbustes fruitiers y ont été plantés. Les bacs se sont dégradés avec le temps et il était nécessaire de les renouveler. C'est le travail qui a été réalisé en interne par les employés du service technique.
L'objectif était de faire en sorte que le jardin pédagogique situé au pied de l'école maternelle soit prêt pour la rentrée. Objectif rempli puisque le portillon, dernier élément des travaux, a été installé. Il faut maintenant faire vivre ce jardin et pour cela que des personnes volontaires se manifestent. Son entretien ne peut pas être exclusivement laissé aux enseignants et aux enfants qui n'auront vraisemblablement pas le temps nécessaire. Un projet conjoint entre enseignants et personnes extérieures à l'école est à construire.
Avis aux amateurs...



Travaux de la classe maternelle

Cet été, une nouvelle classe maternelle du groupe scolaire TROMPE SOURIS a été refaite. Des travaux de peinture et de tapissage ont été réalisés selon le souhait des enseignants. Les enfants ont donc été accueillis dans une classe « flambant neuve » à la rentrée scolaire de septembre.





Nouveau traçage du parking devant la salle associative

Les emplacements de stationnement sur ce parking n'étaient plus très visibles. Leur traçage vient d'être refait. A cette occasion la place réservée aux personnes handicapées a été déplacée et se trouve dorénavant plus près de l'entrée de la salle.



Nouvelles allées du cimetière: les travaux sont finis

Après la rénovation des allées du cimetière dans sa partie « historique », c'était au tour de la partie récente de recevoir les travaux de réfection des allées.

Ils permettront ainsi à celles et ceux qui se rendent dans ce lieu de mémoire d'y accéder dans de meilleures conditions, quelque soient les conditions climatiques. De plus, l'entretien des allées rénovées sera nettement allégé.





Aménagements cyclables

Les travaux de peinture sur les aménagements cyclables de la rue de Pruillé le Chétif, à la hauteur des chicanes ont été réalisés cet été.
La peinture rouge matérialisant les passages cyclables a pour objectif de les rendre plus visible et de rappeler que le stationnement sur ces espaces est strictement interdit.



Piste Bmx

Les travaux de construction de la piste BMX ont commencé le 21 Septembre, ils seront terminés au jour de la publication de ce bulletin.
Elle permettra à tous nos jeunes de se familiariser avec cette discipline, pour laquelle il existe peu d'installations en Sarthe.



Traversée de la rue de Sablé à 16h15

La journée scolaire se termine à 16h15 et une garderie est proposée jusqu'à 16h45. Pendant les trois premières semaines de la reprise scolaire, c'était à ce dernier horaire qu'était mis à disposition un agent municipal pour sécuriser la traversée de la rue de Sablé par les enfants qui rentraient seuls chez eux. La fréquentation étant quasi-inexistante, nous avons modifié l'horaire de la traversée accompagnée à 16h15. Elle s'adresse ainsi aux enfants qui n'utilisent pas la garderie et que les parents ont autorisé à rentrer seuls chez eux.

Opération nettoyons la nature

Une sortie des maternelles: Opération Nettoyons la Nature :
Sorties aux alentours de l'école (Ps / et 2 classes de MS/GS) pour ramasser des déchets les ramener en classe et les trier. Travail sur l'EDD .





Mise à jour de certains matériels informatiques de l'école

La municipalité a profité de la rentrée pour mettre à jour certains matériels informatique de l'école primaire et maternelle.
Le photocopieur tombé en panne en début d'année avait été remplacé dans le cadre du contrat de maintenance par Thirel Bureau.
Cet été la municipalité a souscrit un nouveau contrat de location d'un photocopieur neuf et plus performant que l'ancien; un SHARP MX-3550EU. Celui-ci a été installé le jour de la pré-rentrée le lundi 31 août 2020 en présence de l'équipe enseignante.
La municipalité soucieuse d'offrir un outil informatique performant et de qualité, a décidé de procéder à une mise à jour «matériel» des ordinateurs de l'équipe enseignante et administrative. C'est ainsi qu'une dizaine d'ordinateurs ont vu leur disque-dur migré vers une technologie de type SSD; plus rapide et moins énergivore. Ces mises à jour ont pour but de prévenir et guérir les éventuelles lenteurs qui peuvent apparaître sur un parc informatique «vieux» de plus de 5 ans.
Enfin la rentrée est aussi traditionnellement le moment où les licences logiciels de bureautique sont renouvelées.

Une rentrée scolaire sous le soleil

C'était sous un soleil radieux que s'est tenue la rentrée scolaire le mardi 1er septembre.
Les parents ont respecté les consignes préconisées et ont attendu en file sur le plateau scolaire le pointage de chaque enfant de classes élémentaires. Ces derniers sont alors rentrés dans la cour où leur niveau de classe était inscrit au sol, chaque enfant étant invité à se ranger en ligne derrière chaque inscription. Ensuite le personnel communal a fait rentrer les enfants qui sont tous passés par les sanitaires pour un premier lavage de mains.





Cette rentrée était marquée par l'arrivée d'une nouvelle enseignante en école élémentaire, en la personne de Laurence KERVELLA (photo ci-contre), anciennement chargée de mission départementale auprès des élèves allophones.
Côté maternelle, les parents étaient autorisés à accompagner leurs enfants en classe (surtout les P.S. et les G.S.) et une animation passerelle était proposée par Stéphanie MORIN, animatrice des rencontres passerelles organisées les années précédentes au mois de juin par le Bocage Cénomans.







Élection du comité syndical

Le jeudi 11 juin 2020, les élus du bocage Cénomans, représentant leur commune respective, se sont réunis pour élire les différentes instances représentatives au sein du Comité Syndical. Isabelle LEBALLEUR, Maire de Pruillé le Chétif, renouvelle sa fonction de Présidente et Franck BRETEAU, maire de Saint Georges du Bois, celle de vice-Président en charge de la commission "enfance jeunesse".

Retrouvez toutes les informations et les modalités d'inscription sur le site : syndicat-bocage-cenomans.fr et pour recevoir les notifications : téléchargez l'application City Wall!

Relais du bocage



Après une longue interruption depuis mi-mars, les ateliers « jeux et rencontres » du relais, ont repris pour le plaisir de tous, en respectant les règles sanitaires en vigueur. A Saint Georges du Bois, ce sont 2 groupes de 5 assistantes maternelles et une douzaine d'enfants qui ont le plaisir de se retrouver pour jouer, expérimenter, échanger leurs pratiques et leurs connaissances avec une éducatrice du relais.

En octobre-novembre, des ateliers d'éveil musical ouverts aux enfants du territoire, accompagnés d'un adulte, seront organisés, ainsi qu'une soirée thématique sur le développement moteur de l'enfant.

Multi accueil Pomme de Reinette

Après une reprise partielle entre mai et cet été, tous les enfants ont pu revenir dans la structure, dont



Centre de loisirs

Après la mise en veille de l'association Loisirs Enfance Jeunesse (LEJ) en début d'année, le SIVOM du Bocage Cénomans a repris le centre d'été que l'association organisait.
Le centre de loisirs s'est déroulé du 6 juillet au 7 août. Afin de faire respecter le protocole sanitaire l'équipe d'animation s'est répartie sur Pruillé le Chétif et Saint Georges du Bois pour accueillir les enfants du territoire de 3 à 11 ans, dans de bonnes conditions. Pour pallier l'absence de sortie et de mini-camp, liés à la situation sanitaire, ce sont des intervenants extérieurs qui se sont succédés tout au long des deux mois : magicien, photographe, hockey, tir à l'arc, vtt, programmation de robots... Sans oublier les animations réalisées par les équipes sur chaque lieu, telles que la « color run » qui a remporté un franc succès auprès des enfants.
Pour le centre du 17 au 28 août, les enfants ont retrouvé les locaux habituels de l'accueil périscolaire de Saint Georges du Bois, toujours répartis par groupes afin de limiter le brassage. Deux sorties ont été organisées, l'une sur la base de loisirs de Brûlon où les enfants ont pu découvrir de nouveaux sports (scratch ball et tchouk ball), la seconde au parc d'attraction de Papéa, où les plus intrépides ont pu profiter des attractions à sensations fortes.



En parallèle se sont déroulés les tickets sports du 17 au 28 août, presque normalement, la principale contrainte a été le port du masque dans les transports en commun et lors de certaines activités. Les enfants du territoire ont goûté aux joies d'activités telles que : kayak, segway, atelier cuisine, etc... Deux temps ont regroupé plus de 50 enfants chacun : Journée « Planète sauvage » (53 enfants), et journée à Papéa (70 enfants). Saint Georges du Bois fut la commune la plus représentée lors de cette session de Tickets sports puisque sur un total de 105 enfants, 39 étaient Boisgeorgiens.



Pour rappel le centre de loisirs est ouvert chaque mercredi de 7h45 à 18h30 et toutes les vacances scolaires (excepté la semaine du 15 aout et celle de Noël).

Reprise prochaine des activités des associations dans la salle associative

La municipalité avait convié les responsables des associations à une rencontre afin d'établir le calendrier annuel des activités dans la salle associative. Rappelons que les activités habituelles y avaient été suspendues pour cause de crise sanitaire.
Les élus présents aux côtés du Maire, à savoir Murielle ROBIN et Julien PRE, adjoints, ont tout d'abord souhaité annoncer la possible reprise des activités dans ce bâtiment public à partir du lundi 28 septembre. Un protocole sanitaire sera soumis à chaque association utilisatrice d'ici cette date et signé par leur représentant légal. Les mesures préconisées s'appuient sur le bon sens et la précaution visant à préserver au maximum la distanciation physique. Parmi les mesures annoncées, le nombre de personnes autorisées en même temps ne devra pas dépasser 50 et le lavage de mains en pénétrant dans l'enceinte du bâtiment sera obligatoire. La désinfection des objets utilisés à l'issue des activités sera de rigueur ainsi que la tenue d'un registre permettant d'identifier la présence des personnes par activité et par jour sera demandée. En fonction de la nature de chaque activité, d'autres points pourront être ajoutés dans le protocole sanitaire.
Le planning des activités annuelles a été arrêté et restera naturellement suspendu à l'évolution de la situation sanitaire.
Pour ce qui est des possibilités de location de la salle pour des rassemblements privés, elles restent encore suspendues.

Association	Président ou contact	Téléphone	Mail / Blog
À pleine page (Bibliothèque)	Elisabeth BOUTEILLER	02.43.47.25.74	Mail : a.pleine.page@wanadoo.fr Blog : a-pleine-page.e-monsite.com
Accueil Périscolaire	Marie SALMON	02.43.47.08.08	Mail : accueil.periscolaire72700@orange.fr
Akiltoor	Trévor CORBION	07.81.55.69.15	Mail : akiltoor@gmail.com
Association des Parents d'élèves de l'Ecole Trompe Souris			Mail : apets72700@gmail.com
Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne	Gino GAISNE	06.27.17.47.07	Blog : aspb.asso-web.com
Dynamiques Boisgeorgiens	Max MORANCE	02.43.47.24.66	Mail : assos72-dynamiquesboisgeorgiens@yahoo.fr
Football Club Saint Georges Pruillé	Dominique LECHAT	06.77.25.54.61	Site : http://essgb.footeo.com
Fianchetto (échecs)	Jean-Claude BOUTTIER	06.72.13.79.91	
Groupe Chantant (chorale)	Alain SAUDRAIS	02.43.47.22.07	
Kazok(ou)	Jérémy JUSTICE		Mail : kazokou@free.fr
St Georges Bien Etre (gymnastique)	Evelyne BODINIER	02.43.80.55.59	Mail : saintgeorgesbienetre@laposte.net Blog : sgbe72.over-blog.com
Sportsmile	Lenny VINTOUSKI	06.35.32.26.24	Mail : el-cy-2@outlook.fr
Union Nationale des Combattants	Roger CHOLEAU	02.43.47.19.95	
Z'écogeorgiens			Mail : zecogeorgiens@free.fr Site : zecogeorgiens.frama.site

Dynamiques boisgeorgiens: activités toujours suspendues

Etant donné les mesures sanitaires en vigueur qui restreignent la possibilité d'organiser des manifestations accueillant de nombreuses personnes, l'association des Dynamiques Boisgeorgiens a suspendu provisoirement ses activités. Seules les randonnées pédestres sont maintenues. Se renseigner auprès de son Président.

Akiltoor

Malgré la crise sanitaire, l'association Akiltoor a continué à fonctionner.
En effet, nous avons mis en place, durant cette période, un système de ludothèque en drive. De nombreux adhérents ont ainsi pu continuer à profiter de nos jeux chez eux. De plus, nous avons agrandi notre collection pour le plus grand plaisir de nos adhérents avec l'achat de nouveaux jeux. Nous avons enfin eu l'autorisation de rouvrir avec un protocole sanitaire strict. Et les adhérents sont au rendez-vous. Dès la première soirée, nous avons atteint la limite de 30 personnes.

En cette période, il est assez difficile d'avoir de nouveaux venus mais sachez que notre porte reste ouverte tous les jeudis soirs à partir de 20h30. Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter avant par mail : akiltoor@gmail.com
Par ailleurs, depuis la rentrée de Septembre, Akiltoor participe à une chronique radio sur RCF 72 (101.2Mhz). Un mercredi par mois nous intervenons vers 12h15 afin de présenter un jeu et ainsi donner envie aux gens de venir nous rejoindre ou tout simplement de jouer.

Des projets pour l'A.P.E.T.S

L'association des parents d'élèves nous a fait parvenir le texte suivant :
L'Association des Parents d'Élèves de l'école Trompe Souris est une association collégiale, sans adhésion, avec un engagement libre en fonction des disponibilités de chacun, qui peuvent varier au cours de l'année et des projets. Tous les parents sont les bienvenus !
Pour cette nouvelle année scolaire, nous prévoyons
une vente de Chocolats de Noël qui démarrera bientôt, puis de gâteaux et de brioches en février, et peut-être même de saucisson pour le retour des beaux jours ! Toutes ces ventes seront organisées de manière à respecter les protocoles sanitaires.
Nos gros évènements comme la Bourse aux jouets, le Carnaval, la fête de l'école et la Boum des enfants seront soumis à l'évolution de la situation, mais nous ferons notre possible pour aménager des temps de fête compatibles avec les contraintes sanitaires, pour nos enfants !
Grâce à la participation des Boisgeorgiens, toutes ces actions permettent de financer les actions pédagogiques mises en place par les enseignants, pour nos enfants .
Pour suivre l'actualité de l'association ou pour proposer votre aide/vos idées :
apets72700@gmail.com - https://www.facebook.com/apets72/

Du nouveau avec Sportsmile: Sophrologie et Yoga Kids enrichissent le programme

L'association nous adresse le texte suivant :
L'association SPORTSMILE garde le SMILE malgré la crise sanitaire et propose des nouveaux cours pour les enfants de 4 à 11ans avec possibilité de récupérer les enfants à la périscolaire si besoin. Ainsi q'un nouveau cours de "Sophrologie : De la détente en pleine conscience" pour les adultes.
Nous sommes très fières de nos adhérents qui sont engagés, qui respecte notre protocole sanitaire et les gestes barrières avec beaucoup de bienveillance durant cette période de vigilance. La bonne humeur est toujours au rendez-vous et à chaque séance.
Notre section Zumba se porte bien, et il nous reste quelques places.
Au Planning :

Lundi : 17h30 YOGA KIDS de 4 à 7 ans (emmener un tapis)
18h30 STRONG NATION (cours Hiit mais avec des variantes pour tous les niveaux)
19h30 ZUMBA FITNESS
Jeudi : 17h30 YOGA KIDS de 7 à 11ans(emmener un tapis)
18h30 Sophrologie en groupe

Plus d'informations: au 0635322624 et sur la Page Facebook SPORTSMILE by Lenny Vintousky

Kazokou: Dans l'attente de pouvoir reprendre les activités

L'association KAZOKOU nous adresse le message suivant :

L'association Kazok[ou] souhaite toujours proposer des projets culturels, artistiques, audiovisuels ou multimédias,et favoriser le lien social.

Dans le contexte actuel, il n'est pas encore possible pour nous d'organiser de nouvelles matinées langues dans l'espace culturel, ni de vous accueillir dans le Hall de l'école pour des projections, mais nous espérons pouvoir bientôt vous proposer des évènements adaptés aux contraintes sanitaires.

Cependant, pour fêter le cinéma d'animation en famille, n'hésitez pas à profiter du festival «Graines d'images junior», qui aura lieu du 17 octobre au 1er novembre en Sarthe, avec des belles programmations au Mans, aux cinémas Le Royal et Les Cinéastes.

Si vous êtes intéressés et que vous souhaitez vous investir dans des projets culturels ou de sensibilisation à l'image, n'hésitez pas à nous contacter : kazokou@free.fr



Reprise des activités pour Saint Georges Bien être

Malgré les évènements exceptionnels qui se présentent à tous, les cours de gymnastique de loisirs ont repris depuis le 6 octobre 2020, toujours avec Patricia notre professeure et aux heures identiques des années précédentes :

Gym douce mardi à 16h45 et 17h45

Gym tonique mardi à 18h45 et mercredi à 20h30.

Mesures sanitaires avec restrictions exigées par les pouvoirs publics et la Fédération française des sports, la salle aura une capacité de 29 pratiquants du fait des distanciations règlementaires imposées.



L'association s'engage à faire respecter les éléments nécessaires conseillés par la mairie pour éviter la propagation du virus et tous nous protéger. Il est essentiel de continuer à se faire plaisir et se détendre pour le bien-être de tous, toujours dans une ambiance conviviale et responsable. N'hésitez pas à vous rapprocher de la Présidente Evelyne Bodinier au 06.87.83.65.32. ou Mme CHABLE au 02.43.47.20.94. pour plus de renseignements.

Réouverture au public de la bibliothèque «A Pleine Page»

Les animateurs bénévoles de l'association « A Pleine Page » viennent de nous faire connaître les modalités de réouverture de l'activité bibliothèque au sein de l'Espace culturel.

L'activité va reprendre dans les conditions suivantes :

- Le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 16h à 18h30.
- Le samedi de 10h30 à 12h00.

Accueil limité à 5 personnes au maximum sur un temps de 20 mn par personne.

Les préconisations sanitaires pour entrer dans les locaux sont les suivantes :

- A partir de 11 ans masque obligatoire.
- Désinfection des mains à l'entrée.
- Respecter la distanciation physique.





Entrée par la porte principale où vous pourrez déposer les livres que vous rapportez dans un carton.

Ce carton ira en quarantaine de 3 jours dans un local dédié.

Les travées ont été élargies entre les rayons pour que vous ayez plus d'espace pour circuler.

Une fois votre choix de documents fait, vous pourrez les faire enregistrer au bureau de prêts.

Puis vous pourrez sortir par la porte latérale de secours où du gel hydroalcoolique sera également à votre disposition.

En parallèle le dispositif de retour des livres en forme Drive est maintenu.

Catalogue en ligne :
https://bibliotheque-sgdb.fr

Le site de la bibliothèque :
http://a-pleine-page.e-monsite.com/

L'adresse mail de l'association :
a.pleine.page@wanadoo.fr

Tél : 09-64-02-36-05

Suspension d'activité pour le Groupe Chantant

L'association Groupe Chantant de Saint Georges du Bois nous a fait savoir que son conseil d'administration avait décidé à l'unanimité de maintenir la suspension de ses activités face aux contraintes sanitaires continuant à s'appliquer pour la pratique du chant choral. Rappelons que la commune avait accueilli ce groupe l'hiver dernier, lequel avait animé le concert de Noël proposé traditionnellement par la municipalité .



Les Z'ECOgeorgiens: Développer les initiatives locales et écologiques à St Georges du Bois

C'est le moment de planter des HAIES.
Esthétiques et utiles, on vous dit pourquoi.
Et vous pouvez bénéficiez d'aides !

Durant des siècles, la haie protégeait, délimitait, nourrissait. Les dernières décennies ont vu des arrachages massifs. Et avec ce processus, un appauvrissement, une détérioration, voire une désertification du vivant. Aujourd'hui, elle s'impose de nouveau et en urgence.
Le mardi 20 mars 2018 sont publiés les résultats principaux de deux réseaux de suivi des oiseaux sur le territoire français et évoquent un phénomène de « disparition massive », « proche de la catastrophe écologique ». « Les oiseaux des campagnes françaises disparaissent à une vitesse vertigineuse, précisent les deux institutions dans un communiqué commun.
En moyenne, leurs populations se sont réduites de 30% en quinze ans. » Autre espèce touchée, les chauves-souris : selon le bilan, 38% de ces mammifères volants ont disparu en métropole entre 2006 et 2016.

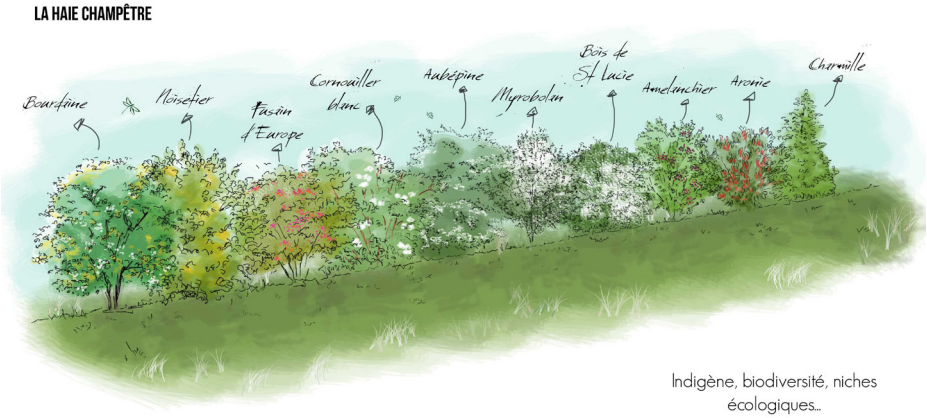

Indigène, biodiversité, niches écologiques...

Pour des raisons climatiques, esthétiques, écologiques, philosophiques, La haie concourt à remettre de la nature et donc de la biodiversité. Taillable (fournissant ainsi broyat, bois, tuteurs...), diverse, elle permet toutes les combinaisons dans tous les lieux. L'abeille a besoin de fleurs, la faune de nourriture et d'abris, l'homme de fruits et de plantes. Il est essentiel de se protéger des aléas climatiques, du voisinage, du bruit...

Subventions pour vos plantations :
Il est possible d'obtenir des subventions du département (sous conditions) pour :
- Plantation de haies ou de bosquets
- Création ou restauration de Mare
- Plantations d'arbres isolés ou en verger

Pour les particuliers, les collectivités, les agriculteurs...
Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches .

Une haie pour la biodiversité

Les haies sont de véritables réservoirs de biodiversité. Elles servent de refuge à toute une faune. De petits oiseaux et de nombreux insectes comme les coccinelles s'y installent. Au sol, des hérissons peuvent venir s'abriter. Enfin, la décomposition des feuilles et du bois fournit un humus riche dans lequel prolifèreront, bactéries, vers-de-terre et microorganismes indispensables...

Planter une haie qu'elle soit monospécifique, variée, haute ou basse est un facteur de diversité. Plus on utilisera de variétés différentes plus elle augmentera.

Il est également possible de laisser une bande d'herbe non tondue au pied des haies, pour favoriser la venue des petits animaux et constituer des corridors écologiques.

Quel intérêt à avoir une telle faune dans sa haie ? Nombre d'animaux ou insectes présents dans les haies sont une aide précieuse : le hérisson contre les limaces, les coccinelles contre les pucerons. On parle d'insectes auxiliaires (un des piliers de la lutte biologique). Pourquoi utiliser des produits chimiques si le travail peut être fait naturellement ?



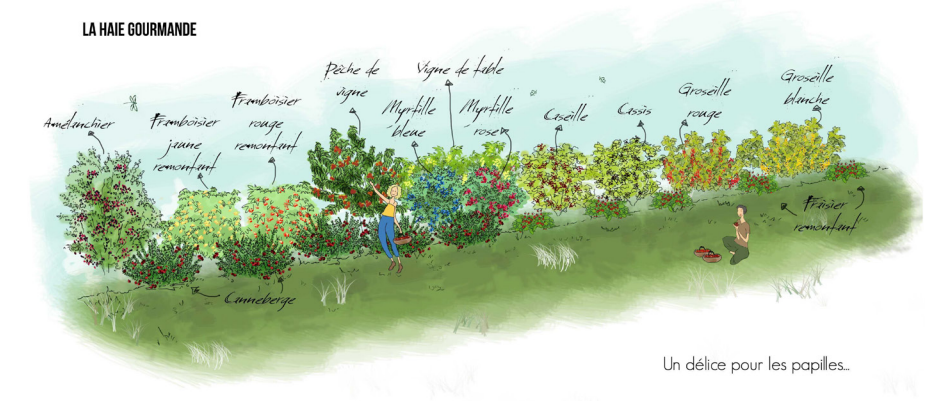

Un délice pour les papilles...



Les Z'ECOgeorgiens
Vous avez des idées des projets pour le local et l'écologie, des réactions n'hésitez pas à envoyer un mail :
zecogeorgiens@free.fr





Les Jardins du confinement
(17 mars - 11 mai 2020)

Centre aéré













La ronde verte: On continue

La ronde verte est l'appellation donnée au projet de contourner la commune par des cheminements piétons. Initiée depuis de nombreuses années, elle se poursuit au gré des opportunités foncières et des négociations avec les propriétaires, lorsque besoin il y a.



Après l'ouverture du tronçon du Panorama en début d'année (il permet de relier l'extrémité du lotissement du Panorama côté du futur quartier du Val de l'Orne jusqu'à la route de Souligné, à proximité du Gué Perroux), nous venons de trouver un accord avec le propriétaire du terrain situé en bordure de l'Orne Champenoise, en contrebas du Panorama. Ce futur tronçon commencera là où s'arrête le précédent à proximité de la route de Souligné, longera la route à l'arrière d'une propriété privée ainsi que le ruisseau sur plusieurs centaines de mètres en direction d'Etival. Il se terminera provisoirement en impasse.
L'accès à ce chemin n'est aujourd'hui pas possible, d'importants travaux d'accessibilité sont en effet nécessaires. Ils seront programmés dès 2021.
Il en sera de même d'un autre chemin qui vient d'être acquis par la commune et qui démarre du bas du Parc des Hayes, à proximité de la station de relevage située chemin des Garandières et qui se dirige vers l'étang de la Rivière. Lui aussi se terminera provisoirement en impasse. Ce chemin creux nécessite aussi d'importants travaux de nettoyage qui seront programmés en 2021.



Un cheminement sécurisé en vélo vers le Mans: Le projet Chaucidou

La période de confinement que nous avons connu au printemps dernier a permis de constater que le recours au vélo comme moyen de déplacement alternatif connaissait une forte progression, dans l'agglomération mancelle comme ailleurs. La volonté de développer un programme de cheminement doux à l'échelle des 19 communes de Le Mans Métropole avait déjà été affirmée avec l'adoption du « plan vélo » qui prévoit un investissement global de 21 millions d'€ étalés jusqu'en 2030. Fort du constat évoqué, il a été décidé de développer des aménagements provisoires permettant de mettre en œuvre des cheminements plus rapidement, notamment dans les secteurs où la réalisation ne pose pas de gros problèmes techniques et ne nécéssite pas d'acquisition foncière. Une réunion s'est tenue en juillet pour identifier les opportunités répondant à ces critères. C'est ainsi qu'un cheminement aménagé de type « chaucidou » a été envisagé sur la route du Pavillon (VC3) rejoignant Saint Georges à Allonnes jusqu'à la route de la Suze à proximité du nouveau rond-point. A cet endroit une voie cyclable existe déjà et permet de relier en toute sécurité le centre ville du Mans mais aussi le site de loisirs de la Gèmerie à Arnage. C'est donc un véritable parcours protégé qui sera proposé prochainement aux cyclistes.



Aménagement du Carrefour des 5 routes

Légende:

Route concerné par l'aménagement Chaucidou



Pourquoi avoir choisi ce cheminement et pas la D 309 menant à la Croix Georgette ?

L'objectif des élus est de proposer un tracé réalisable et sur. En optant pour la route du Pavillon, le projet peut être mis en œuvre rapidement car il ne nécessite pas d'autorisation administrative particulière. Cette route appartient pour partie aux communes de Saint Georges et d'Allonnes, sa gestion est confiée à Le Mans Métropole ; toutes les parties prenantes sont engagées dans le projet. La route du Mans appartient au département et les contraintes administratives sont beaucoup plus lourdes. D'autre part, l'arrivée par la Croix Georgette ne permet pas d'imaginer à court ou moyen terme une continuité, tant la configuration des lieux y est difficile pour dégager un espace pour les vélos. L'option par la route du Pavillon permet de raccorder cet aménagement à la piste cyclable existante le long de la route de la Suze et ouvre la voie à un cheminement vélo jusqu'au centre-ville du Mans et dessert également le centre commercial d'Allonnes. Avec ce choix, il sera possible d'aller de Saint Georges au centre du Mans en voie aménagée.

Qu'est ce qu'un aménagement de type « chaucidou » ?

C'est un aménagement qui invite à partager la voie existante entre les automobilistes et les vélos par un traçage et une signalétique adaptés. Le principe est de tracer des lignes discontinues de part et d'autre de la voie en laissant en son centre une largeur correspondant au passage d'un véhicule dans un seul sens. Lorsque deux véhicules se croisent, il est alors possible de se rabattre sur le côté réservé aux cyclistes en franchissant les lignes discontinues et ensuite l'automobiliste doit revenir sur la partie centrale pour libérer la voie cyclable. Les conditions de cet aménagement sont d'une part la nécessité d'une visibilité importante, ce qui est largement le cas de la route du Pavillon, et d'autre part de limiter la vitesse.C'est pourquoi la vitesse sera réduite à 70 kms/h sur cet axe. Cet aménagement englobera également le route des Landes (VC2), de la sortie du bourg jusqu'au carrefour des cinq routes. Enfin un aménagement léger de ce carrefour sera réalisé.

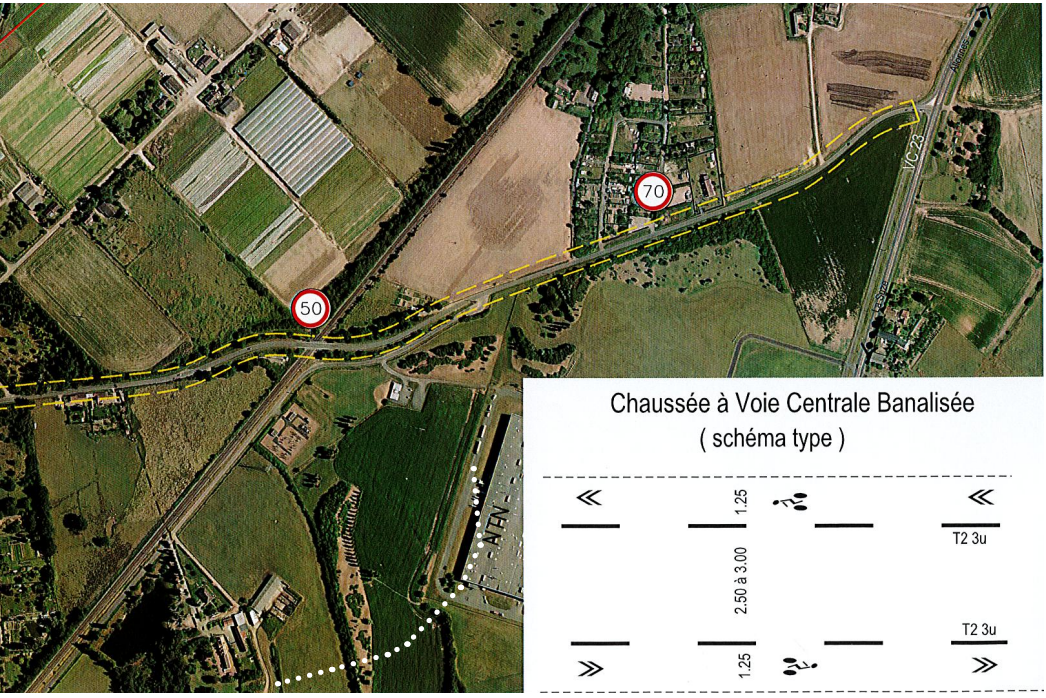

Chaussée à Voie Centrale Banalisée
(schéma type)

Masques offerts par la commune pour les nouveaux collégiens entrant en sixième

Les enfants de familles habitant Saint Georges du Bois entrant en classe de 6ème à la rentrée de septembre ont bénéficié de DEUX MASQUES offerts par la municipalité.
Pour en bénéficier, il suffisait de se présenter au secrétariat de Mairie avec un justificatif de domicile. Pour les enfants qui n'étaient pas en classe de CM2 à Saint Georges, une preuve d'inscription dans un collège en classe de 6ème était demandée.

Nouvel emplacement pour la collecte des textiles et du verre

Avec les travaux du parking de l'école rue de Souligné, les containers de verre et de textile ont été retirés.
Ils ont été réimplantés à côté des courts de tennis, l'accès se faisant par la rue de Pruillé le chétif.
L'emplacement du container textile à l'UTILE est toujours en place.
A cette occasion, le ramassage des textiles usagés qui avait été suspendu suite au confinement, a repris.



Franck Breteau élu vice-président de Le Mans Métropole

Lors de la séance d'installation qui s'est tenue le jeudi 16 juillet, le nouveau conseil communautaire a réélu Stéphane LE FOLL comme président de Le Mans Métropole. Le bureau exécutif constitué notamment de 15 vice-présidents a aussi été élu. Parmi les nouveaux vice-présidents, Franck Breteau, maire de Saint Georges du Bois, a été élu en charge de la mise en place du Plan Alimentaire Territorial et du suivi du SCOT.



Stéphane LE FOLL, Président de Le Mans Métropole, entouré de ses vice-Présidents (source Ouest-France).

Rappel: Les trottoirs de la rue St Apolline

Les trottoirs de la rue St Apolline sont réservés aux piétons pas aux voitures.
Des emplacements de stationnement existent tout le long de cette rue, sur un côté.
Nous souhaiterions éviter de solliciter l'intervention de la gendarmerie pour verbaliser les contrevenants mais de plus en plus de riverains se plaignent de ce non respect de l'espace des trottoirs. Ils sont obligés de marcher dans la rue à chaque fois qu'ils rencontrent une voiture mal stationnée.
La sécurité est l'affaire de chacun, pas uniquement celle des autres !
Nous vous remercions de votre compréhension

Ensemble vers l'école Trompe Souris en pédibus



Depuis le début de l'année scolaire, un collectif de parents d'élèves se retrouve chaque jour scolaire afin de rejoindre à pied l'école Trompe Souris de Saint Georges du Bois. Le départ se fait rue Cassiopée au Parc des Hayes. Cette action écologique et sociale, ayant pour but premier d'aller à l'école à pied en toute sécurité et dans la bonne humeur, a été initiée par Marianne, habitante du Parc des Hayes dans le secteur Cassiopée. Sur le modèle d'un « Pédibus », en plus de leurs enfants respectifs, se joignent également à ces parents des enfants qui ont l'habitude de se rendre seuls à l'école. Il est également possible de solliciter ce collectif afin de profiter de ce service pour les enfants résidant dans ce secteur. Pour en connaître le fonctionnement et les modalités, merci de contacter Julien Pré, adjoint au Maire, qui transmettra à la personne qui pilote cette action.
Cette action prend toute sa place dans le cadre du projet de déplacement établissement scolaire (P.D.E.S.), dénommé MOBY, auquel la commune a adhéré en fin d'année dernière et dont la mise en œuvre a été suspendue pour cause de crise sanitaire. Ce projet devrait redémarrer prochainement.
Nous espérons que cette action suscitera, chez des parents d'autres secteurs, l'envie de mettre en oeuvre cette belle initiative !

Maisons Fissurées

Vous constatez :

- Une fissuration extérieure de murs de votre maison liée à la sécheresse
- Des fissures intérieures ou extérieures dans votre logement par suite des sécheresses successives,

Nous vous invitons à venir déclarer ce sinistre en mairie afin de constituer le dossier de catastrophes naturelles. Nous vous conseillons de prendre contact avec l''association départementale « Les oubliés de la canicule 72 » qui est en mesure de vous aider dans les démarches (www.lesoubliesdelacanicule.fr) :

- Constitution et suivi de dossier
- Conseils d'experts et d'avocats
- Actions en justice



PAT PIZZA

Pat'Pizza, présent tous les mercredis sur la place de la Mairie, à partir de 17h

06.85.66.11.57

Pour un meilleur service pensez à réserver

Retrouvez toutes mes pizzas sur:

www.patpizza.fr

Informations sociales

Mission locale de l'agglomération mancelle
Elle s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans afin de les aider dans leur parcours (élaboration de projet, accompagnement à la recherche d'emploi...).
Tél : 02.43.84.16.60

Familles rurales
Pour les familles, les personnes âgées, et personnes en situation de handicap, Familles Rurales vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne. Un rendez-vous à domicile et un devis est possible gratuitement et sans engagement.
Tél : 02.43.39.34.36
Mail : le-mans.sad@wanadoo.fr

Assistante Sociale du Secteur
Vous pouvez rencontrer Madame CHATELIER au 11 rue Maurice Ravel à Allonnes le lundi après-midi sur RDV.
Tél : 02.43.14.33.60.

C.L.I.C. Centre Local d'Information et de Coordination couronne mancelle
Le CLIC s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, à leur entourage et aux professionnels. Ses missions sont l'accueil, l'écoute, l'information, l'aide aux démarches (prestations et aides financières, hospitalisation, services à domicile, amélioration de l'habitat ...), ainsi que la recherche et l'orientation vers des solutions visant à améliorer la vie quotidienne de ces personnes. Le CLIC de l'antenne d'Allonnes reçoit sur rendez-vous tous les matins au CLIC ou au domicile et sans rendez-vous au CLIC le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h. **11, rue Maurice Ravel - 72700 Allonnes (locaux circonscription d'action sociale)**
Tél : 02 43 14 33 88
Mail : clic.cmno-allonnes@sarthe.fr

Maison des services ADMR
Rives de la Sarthe propose des services à domicile, une aide aux familles en situation délicate, une aide aux personnes âgées handicapées (garde à domicile de jour comme de nuit, toilette, courses,...) **Tél : 02.43.21.03.05**

Informations pratiques

Mairie
Horaires d'ouverture :
• Lundi : 15H30 à 18H00
• Mardi, Mercredi, 9H00 à 12H00
Jeudi, Vendredi : et 15H30 à 18H00
• Samedi : 9H30 à 12H00
Photocopies : en semaine à partir de 11H30 le matin et 16H30 l'après-midi. Le samedi de 9H30 à 12H00.
Tél : 02.43.47.18.87
Mail : accueil@mairie-sgdb.fr

SIVOM du Bocage Cénomans
Tél : 02.43.83.51.97
Mail : secretariat-sibc@orange.fr

Relais de la Petite enfance
Tél : 02.52.19.21.80 (choix 2)
Mail : relaispetiteenfance-sibc@orange.fr

Location de la salle associative
Au 24 rue de Sablé (408,05 m²) du samedi matin 9H00 au lundi matin 9H00

Bibliothèque « à Pleine Page »
Espace culturel - Place de la Mairie
• Lundi et jeudi : 16H30 à 18H30
• Mercredi :10H30 à 12H00 et 16h00 à 19h00
• Samedi : 10H30 à 12H00

Agence Postale Communale
Elle se situe en mairie, ses horaires d'ouverture sont en lien avec celles de la mairie sauf en soirée où elle ferme 15 mn plus tôt tous les jours de la semaine. La levée du courrier a lieu à 12h30 en semaine et à 11h00 le samedi.
Tél : 02.43.21.33.67

Location de la salle de la Maison de la Rivière
(capacité de 49 personnes) au Parc de la Rivière du vendredi 11H30 au lundi 11H30. Renseignement auprès de la mairie

Déchets verts
Déchets verts au lieu-dit de la Blanchardière (sortie de St Georges du bois vers Etival).
• Lundi au vendredi : 8H30 à 18H30
• Samedi : 9H00 à 18H00
Déchets encombrants et spéciaux à la déchetterie du Ribay (Rouillon).
• Lundi, Mardi, Mercredi : 9H00 à 12H00
• Jeudi et Vendredi : 14H00 à 18H00
• Samedi : 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
Composteurs: des composteurs sont disponibles auprès de « Le Mans Métropole » en composant le **02.43.47.47.60**
Les composteurs permettent, en moyenne, de réduire vos déchets de plus de 30%.
Ramassage des ordures ménagères ET tri sélectif : LUNDI (toutes les semaines) et si le lundi est férié, la collecte est reportée au lendemain.

Transport

ALÉOP (Le Mans - Noyen - Sablé) Ligne 208
Dépliant disponible en mairie et sur le site internet : **aleop.paysdelaloire.fr**

SETRAM
Dépliant ligne 34 disponible en Mairie. Horaires fixes en semaine, fixes et à la demande le samedi et uniquement à la demande le dimanche. **En savoir plus sur sgdb72.fr**

Ses artisans

Dépannage en électroménager et outillage électrique Vente d'occasion et de pièces détachées
Xavier Lebreton : **06.62.05.31.06**

NP Maçonnerie : Artisan maçon
Patrice Noël : **06.74.04.01.52**

Artisan peintre :
Jean-Marie Pelletier : **02.43.47.14.49**

Diagnostic amiante, plomb, termites, performances énergétiques, gaz électricité
Société ARNEMETIA : 06.82.92.38.20

SODIMAV : Panneaux isothermes : **02.43.47.10.67**

Vente, installation, entretien et dépannage en plomberie et chauffage gaz :
Sarthe Gaz : 06.75.39.18.23

Ses services

Cabinet Médical Dr Moreau-Cordier, Dr Barré, Dr Clotteau, Dr Drouet, Dr Carrara : **02.43.47.17.17**

Dentiste Dr Philippe Duclos : **02.43.47.22.96**

Kinésithérapeute/Ostéopathe
Manuel Dumont (Ostéopathe)
Déborah Sarrelabout : **02.43.88.47.81**
Stéphane Tirot : **02.43.28.51.85**

Pédicure Podologue
Agathe Thibault-Besnard : **02.43.21.23.31 ou 06.67.88.75.15**

Infirmier libéral
David Liger : **06.47.81.24.07**

Psychothérapeute
Valérie Dessole : **09.53.76.53.39 ou 07.81.44.20.09**

Diététicienne nutritionniste
Laurie Gehere : **06.26.47.58.22**

Solimut Mutuelle
09.77.42.55.25

Pharmacie Blandine Louapre : **02.43.47.18.82**

Praticienne en hypnose
Virginie Peré : **06.62.34.80.56**

Pharmacie de garde : 08.25.12.03.04

Centre Hospitalier : 02.43.43.43.43

Gendarmerie de Coulans sur Gée: 02.43.88.82.06

Centre Antipoison : 02.41.48.21.21

SAMU : 15

POMPIERS : 18 / 112 (portable)

URGENCES : 17

MÉDECINS DE GARDE : 116-117

Ses commerçants

Charlotte s'en mêle - Coiffure : **02.43.47.24.12**

Eliz'en - Institut de beauté : **02.43.39.03.17**

Évasion des sens - Isabelle esthéticienne : **06.45.81.47.46**

La Maison du Pain - Boulangerie, Pâtisserie : **02.43.20.21.08**

L' Imprévu / Café du Midi - Bar, Tabac, Presse : **02.43.47.22.46**

Stéphane Leffray - **Vente de produits à la ferme** (sur réservation) viande rouge, de veau et volailles : **02.43.47.19.96 ou 09.60.01.82.59**

Le P'tit Saint-Georges - Bar, Restaurant : **02.43.47.14.29**

Magasin UTILE - Supermarché : **02.43.83.04.04**

Natur'elle - Institut de beauté : **02.43.43.06.00**

Ongléance - Soin des Ongles : **06.03.74.26.97**

Pat'Pizza* - Commerce ambulant -Vente de pizzas : **06.85.66.11.57**

Jean Pierre Rouillard - **Vente de produits (élevage local) :** Blonde d'Aquitaine, Charolaise et Limousine en colis de 10 à 15 kg. Veau en colis de 5 à 10 kg : **02.43.47.24.96**

Les Douceurs de Julie* - **vente de fruits et légumes : 07.71.13.02.17**

Les potions de Geoffroy* - **vente de produits cosmétiques bio: 06.21.98.49.30**

Cap Tissus - **cours de couture et vente de tissus : 07.81.99.21.33**

* Présents sur la place de la mairie le mercredi à partir de 16h. **Si vous n'êtes pas cité, n'hésitez pas à vous faire connaitre en mairie.**



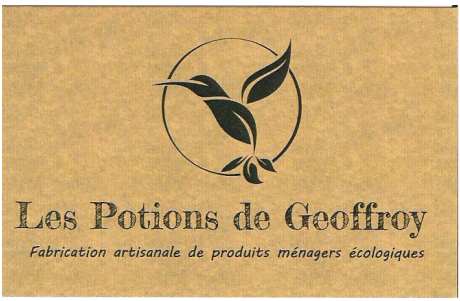













Éditeur de la publication: Mairie de St Georges du bois
Directeur de la publication: Franck Breteau
Couverture: Chemin du Panorama, Ronde Verte
Conception/Maquette: Vincent Meunier (vincent-meunier.fr)
Impression: Numeriscann'24 (Tirage en 1000 exemplaires)
Dépôt légal: Bibliothèque municipal d'Angers,
49 rue Toussaint







Spécialisé dans les produits antillais, **KAZ A LILIK**, proposera ses menus notamment sous forme de casse croute (bokits avec des beignets, agoulous avec du pain...) dans son food-truck qui sera installé sur la place de la Mairie chaque mercredi à partir du 2 Septembre dès 17h.









LE MANS
Sodimav

SODIMAV LE MANS
55 Route du Mans
72700 ST GEORGES DU BOIS
Tel : 02.43.47.10.67
Fax : 02.43.47.12.78
Commercial : Emmanuel GAUTIER
contact@72.sodimav.fr





OFFRE EXCEPTIONNELLE

Coupon à découper et présenter en caisse

5 €

Supermarché Utile
Saint Georges du Bois

OFFERTS
EN BON D'ACHATS
dès 25€ d'achats
sur présentation de ce bon

*Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020

les nouveaux commerçants